

*Les subsides*

de préciser à la Chambre quel intérêt mes mandants portent à la sécurité de la vieillesse et à des mesures comme celles proposées par le gouvernement. Je regrette vivement l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin). Sauf erreur, elle est en Belgique pour tenter de conclure une entente sur le transfert de pensions. Comme je serais rassuré à la pensée qu'elle puisse en revenir avec la même attitude que le gouvernement de ce pays à l'endroit des pensions pour les femmes de 60 ans. Le gouvernement de Belgique procède d'une façon très simple alors que celui du Canada préfère mettre en place un ensemble confus de règlements pour calculer les prestations des femmes âgées.

Le débat d'aujourd'hui découle de l'exposé budgétaire présenté le 15 février. Ce jour-là, et on peut le lire à la page 1430 du *hansard*, le ministre des Finances (M. Lalonde) a tenu ces propos:

Dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à accroître le SRG versé aux personnes vivant seules. Ma collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, déposera bientôt un projet de loi visant à hausser de \$50 par mois la prestation maximale de ces pensionnés.

● (1540)

Naturellement, cela doit se faire en deux étapes, à quelque cinq mois d'intervalle, si jamais on le fait. Le ministre a ajouté:

Nous veillerons aussi à ce que les personnes qui reçoivent une pension partielle de Sécurité de la vieillesse—pour la plupart des immigrants canadiens—aient des prestations de SRG suffisantes pour disposer du même revenu minimum que les autres pensionnés.

Il faudra maintenant adopter un projet de loi parce que le groupe de travail parlementaire a recommandé des réformes. Ses recommandations étaient tout à fait progressistes et complètes. Je sympathise avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacLellan) qui a dû affirmer que l'exposé budgétaire du ministre des Finances répondait aux vœux du groupe de travail. Quand on songe aux entretiens qu'ont peut-être le secrétaire parlementaire et le ministre des Finances, on pense à ce que serait un dialogue entre Candide et Harpagon.

Ce n'est pas que nous ayons quoi que ce soit contre des projets de loi qui pourront être présentés, mais nous craignons que ces mesures ne puissent être votées avant les vacances d'été. Les secrétaires parlementaires et le leader parlementaire du gouvernement nous affirment tous que ce sont évidemment des mesures urgentes, mais elles se font attendre. Les représentants gouvernementaux induisent sûrement la Chambre en erreur quand ils affirment que ces mesures seront adoptées rapidement alors qu'elles ne figurent même pas au *Feuilleton*. Il reste 34 jours de séance, dont plusieurs réservés à l'opposition. Nous avons consenti un autre jour aujourd'hui aux libéraux pour leur permettre de rameuter leurs candidats, écarter les six pires et garder l'autre. Ils feraient aussi bien de tirer au sort. Leur choix ne serait peut-être que meilleur.

**M. Beatty:** L'un d'eux est ici actuellement.

**M. McKinnon:** Je suis sûr qu'il est d'accord avec moi; cela lui donnerait de meilleures chances.

Si le gouvernement présentait le bill sur le supplément du revenu garanti, je suis certain que le débat ne se prolongerait

pas. Nous pourrions ensuite nous attaquer aux projets de loi auxquels le gouvernement d'en face semble attacher une telle importance et qui traitent des sociétés d'État que les libéraux ont dorlotées tout le temps qu'ils ont été au pouvoir. Ainsi, ils pourront s'assurer de nommer certaines personnes à ces postes avant de provoquer le déluge en déclenchant les élections qui sont imminentes.

L'un des problèmes qui se posent dans ce débat, c'est que les renseignements sont très limités et que nous n'avons même pas vu le bill. A entendre les ministres qui devront s'occuper de la question, on constate qu'ils ne semblent pas savoir ce qui va se passer. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) a répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées au sujet des allocations aux anciens combattants, mais il est incapable de nous dire ce qu'il va faire.

A cet égard, tous les problèmes datent de la modification apportée en 1977 à la loi sur la sécurité de la vieillesse, par laquelle on avait resserré les critères d'admissibilité à la pension de vieillesse et instauré la pension partielle pour les immigrants. Je me suis prononcé contre cette mesure à l'époque, soutenant que ce serait un cauchemar administratif, et je constate sans aucun plaisir que ma prédiction s'est réalisée. Cette modification présupposait que tous les autres pays concluraient des accords de réciprocité avec le Canada, mais ils ne l'ont pas fait. C'est en se fondant sur cette hypothèse que le gouvernement avait décidé que le projet de pension partielle était réalisable. Il en est résulté une catégorie de citoyens jouissant d'une espèce de régime de pauvreté garantie. Nous accueillons au Canada des gens qui sont trop âgés pour accumuler un nombre suffisant d'années de résidence au Canada avant d'atteindre l'âge de 65 ans pour bénéficier d'un revenu de retraite raisonnable grâce à la pension de vieillesse et au supplément de revenu garanti.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet des retraités britanniques; il y en a actuellement 40,000 au Canada. Ils attendent depuis des années l'instauration de la réciprocité des régimes de retraite. En 1978, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales qu'elle accordait la priorité absolue à la réciprocité des régimes de retraite avec la Grande-Bretagne. Eh bien, en octobre dernier, en réponse à une question, le ministre a dit notamment que le Canada essayait de conclure avec la Grande-Bretagne un accord réciproque au sujet des pensions et d'autres programmes sociaux. En mars dernier, elle a déclaré qu'elle avait le regret de nous informer que malgré les efforts du Canada, le gouvernement britannique avait décidé pour le moment de ne pas conclure d'accord au sujet de la sécurité sociale. Cette décision est vraiment regrettable et je pense que nous avons le droit d'en savoir plus à ce sujet. Est-ce simplement que le ministre est incapable de s'entendre avec son homologue britannique ou est-ce plutôt que ce dernier ne veut pas verser ces pensions? Il n'est que juste qu'une personne qui a cotisé à une caisse de retraite puisse toucher une pension. On a laissé ainsi un grand nombre de pensionnés britanniques le bec dans l'eau.